



**Déclaration par  
M. Georges Martin,**

**Secrétaire d'Etat adjoint  
Chef de la délégation suisse**

***First International  
Pledging Conference for the  
Implementation of the  
Anti-Personnel Mine Ban Convention***

**Genève, 2 mars 2016**

**Seul le texte prononcé fait foi**

**Embargo : 02.03.2016, 15:00**

Monsieur le Président,  
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de **féliciter la présidence chilienne** pour l'organisation de cette première Conférence d'annonces de contributions. Soyez assurés du plein soutien de la Suisse dans cette entreprise. Permettez-moi également de saluer la décision de **tenir cette Conférence en début d'année** : ce choix est particulièrement important car il permet au Secrétariat d'éclaircir suffisamment tôt dans l'année les perspectives de financement et les activités en découlant.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la question guidant cette Conférence – « *what does it take to get a mine-free world by 2025?* » – je souhaiterais vous présenter en trois points, la façon dont la Suisse comprend et entend concourir à cette perspective :

Premièrement, réaliser l'objectif de finalisation en 2025 nécessitera la poursuite, voire l'accroissement des efforts financiers dans le court terme. Ceci

s'applique bien sûr aux projets sur le terrain, mais aussi à l'architecture de soutien à la mise en œuvre. A cet égard, **la Suisse est heureuse d'annoncer une contribution globale de 80'000 CHF en 2016** en faveur de l'Unité d'appui à la Convention (ISU) et du *financial security buffer*. Nous soulignons de plus notre intention de garantir des **contributions annuelles similaires jusqu'à la prochaine Conférence d'examen**. La Suisse prévoit également de poursuivre son soutien aux processus et structures de la Convention, notamment l'ISU et le Centre international de déminage humanitaire à Genève.

Deuxièmement, en 2014, nous avons affirmé nos ambitions en termes de prévention de nouvelles victimes, d'assistance aux victimes, de destruction des stocks et de déminage d'ici à 2025. La Suisse est convaincue qu'**un rôle essentiel revient à la coopération et à l'assistance**, tel que souligné dans le Plan d'action de Maputo. Mon pays est honoré de co-coordonner le Comité sur le renforcement de la coopération et de l'assistance qui s'efforce d'identifier les besoins et défis des États parties. Cette identification fournira une base

solide pour la mise en adéquation des besoins d'assistance et des ressources disponibles.

Troisièmement, je saisis l'occasion de vous informer que mon pays révisé actuellement **sa stratégie nationale de lutte anti-mines**. La Suisse compte focaliser ses ressources sur trois objectifs. Tout d'abord, la Suisse envisage de contribuer à l'universalisation de la Convention et d'appuyer le respect de ses normes. Ensuite, et dans la foulée de l'adoption de l'Agenda 2030, la Suisse souhaite inscrire pleinement la lutte anti-mines dans les processus de paix et dans le développement durable. Enfin, puisque la responsabilité du déminage humanitaire incombe en premier lieu aux pays affectés, la Suisse prévoit de renforcer les capacités locales à cet égard. Par ailleurs, j'attire votre attention sur l'aspect spécifique toujours plus actuel de la lutte contre les mines en zones urbaines. La Suisse entend maintenir un intérêt particulier pour cette question et va poursuivre son travail d'analyse et de recherche.

Monsieur le Président,

Nous avons fait de remarquables progrès depuis l'entrée en vigueur de la Convention et nous avons établi des bases durables pour aller de l'avant. Il convient néanmoins de souligner ici que tout effort demeurera vain sans une claire volonté politique d'atteindre les objectifs fixés. Je souhaite dès lors lancer un appel à tous les Etats parties, aux organisations internationales et à la société civile à travailler sans relâche à notre aspiration commune, telle qu'inscrite dans la Déclaration politique de Maputo.

Je vous remercie.